	OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)				OPÉRATIONS NON IMPOSABLES					
01	Ventes, prestations de services 0979			04	Exportations hors UE			0032		
02	Autres opérations imposables	0981		05	Autres opérations	non imp	osables	0033		
	Achats de prestations de services intracommunautaires				Autres opérations non imposables			5555		
2B	(article 283-2 du code général des impôts)	0044		06	Livraisons intracommunautaires			0034		
	dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	0045		6A	Livraisons d'électri	icité de				
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage:	0031			de chaleur ou de froid non imposables en France			0029		
3Δ	de montage:	0031		07	Achats en franchise			0037		
JA	de froid imposables en France 0030			"	V-td-kld-kd-			0001		
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)			0043		
30	Régularisations (important : cf. notice)	0040 0036		7B	Régularisations (important : cf. notice)			0039		
	COMPTE DE LA TVA À PAYER				regularisations (important : of notice): : : :			0000		
	TVA BRUTE						Base hors	taxe	Taxe due	
	Opérations réalisées en France métropolitaine									
08	Taux normal 20 %				0207					
	Taux réduit 5,5%.				0105					
	aux réduit 10 %					0151				
0.0	Opérations réalisées dans les DOM		0.01							
10	aux normal 8.5%				0201					
11	aux réduit 2,1%									
12	Idux IGuult 2, 170									
12	Onératione imposables à un autre touv (France métronolitaire eu DOM)									
13	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM) Ancien taux.				0900					
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3									
45		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			0000					
	TVA antérieurement déduite à reverser							0600		
5B	Sommes a ajouter, y compris acompte cong		Total de la TVA brute d			0602				
	La ligne 11 ne concerne que les DOM.				Dent TVA cur impertet					
	Les autres opérations relevant du taux de 2,1% sont déclarées sur l'annexe 3310 A.			70	d'autoliquidation Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires			0046		
				17				0035		
					Dont TVA sur opération	ns à destina	ation de Monaco	0038		
	TVA DÉDUCTIBLE									
19	Biens constituant des immobilisations							0703		
20	Autres biens et services							0702		
21	Autre TVA à déduire							0059		
22	(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice]				· ·			8001		
	Report du credit apparaissant ligne 27 de la precedente declaration							0603		
20	commod a imputer, y compris acompte conges (exprimees en euro)				3 Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)					
	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire				Dont TVA non perçue récupérable par les					
22A	applicable pour la période s'il est différent %			24	assujettis disposant d'un établissement					
					stable dans les DOM			0709		
	CRÉDIT				TAXE À PAYER					
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705		28	TVA nette due (lig	ine 16.	ligne 23)			
	Remboursement de crédit demandé			20	. vAnette due (lig	10 -	ng/10 20)			
26	sur formulaire n° 3519 joint	8002								
	Crédit de TVA transféré à la société tête			29	Taxes assimilées annexe n° 3310 A			9979		
AA	de groupe sur la déclaration				alliexe ii 3310 A	·		9979		
	récapitulative 3310-CA3G	8005			Total à payer acqu	uitté par la société tête				
27	Crédit à reporter			AE	de groupe sur la d	déclarati	on			
21	(ligne 25 – ligne 26 – ligne AA)	8003			récapitulative 331 (lignes 28 + 29)			9991		
	(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)									
	Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne				Total à payer (lign	es 28 + 29 - AB)				
dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.					(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)					
Les	dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17	du 6 jan	vier 1978 relative à l'informa	tique	e, aux fichiers et aux li	bertés, ga	rantissent les droi	ts des per	sonnes physiques à l'égard	
des Si v	des traitements des données à caractère personnel. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects (cf. notice de la déclaration CA3).									

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES